



Info-Alerte n° 2528 du 9 février 2022



Dans la lorgnette du Réseau anti-arnaques : LES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE



La flambée des prix de l'électricité et du gaz depuis l'été 2021 impacte nécessairement le pouvoir d'achat des consommateurs, même si des mesures gouvernementales ont permis d'en atténuer les effets.

Le consommateur doit particulièrement être vigilant sur les tentations – et tentatives - de leurs fournisseurs d'énergie de modifier discrètement les conditions contractuelles ou de proposer de nouvelles formules tarifaires.

Du reste, certains fournisseurs d'énergie – tels **LECLERC ÉNERGIES** ou **CDISCOUNT** – ont cessé de recruter de nouveaux clients dans l'attente d'un marché moins perturbé.

Un fournisseur d'énergie – **HYDROPTION** – a même l'objet d'une liquidation judiciaire en décembre 2021, une première en France depuis l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence.

Parallèlement, les offres publicitaires en faveur de gadgets anti gaspi (thermostats, nouvelles générations de radiateurs) vont se développer: ici encore le consommateur doit rester prudent face à des affirmations toujours optimistes, et exiger des garanties écrites face à des promesses verbales.

En résumé, les bouleversements économiques n'ont pas fini de bousculer l'attention et les finances des consommateurs.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)